

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nîmes, le 16/05/2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NÎMES

16 avenue Feuchères  
CS 88010  
30941 NÎMES cedex 09  
Téléphone : 04.66.27.37.00  
Télécopie :

horaires d'ouverture de tribunal :  
<http://nimes.tribunal-administratif.fr>

E24000052 / 30

M. le Maire  
Mairie  
30170 POMPIGNAN

Dossier n° : E24000052 / 30  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DÉCISION DÉSIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

**Objet** : le zonage d'assainissement de la commune de POMPIGNAN

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Michel HOCEDEZ, Professeur de sciences dans l'Education Nationale, retraité, demeurant 128 rue Jean Guiraud, CASSAGNOLES (30350) (tel : 06 44 32 22 78) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD (tel : 04 66 93 06 31 ; portable : 06 86 78 17 81) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,